



Les collègues qui se sont retrouvé(e)s dans ces situations réelles ont appelé leur Autonome, membre de l'Union des Autonomes qui gère leur département : leur situation a été IMMÉDIATEMENT prise en charge. Ce ne sont là que quelques exemples parmi les milliers que nous avons eu à traiter au cours de la dernière période...

Parce que tous les personnels exerçant dans les établissements de l'enseignement public ont besoin d'une "couverture" liée aux risques professionnels quotidiens, les Autonomes membres de l'Union des Autonomes continuent d'exister.

Ces associations sont nées au début du siècle dernier, elles continuent de traiter les affaires pénales sous forme ASSOCIATIVE, c'est à dire sans plafond, ni franchise.



01 64 10 90 74
www.uniondesautonomes.fr

Et si cela vous arrivait ?

PROBLÈME

Réseaux sociaux : Deux mamans, en désaccord avec les enseignantes, sur le montant des photos de classe, les font paraître sur les réseaux sociaux agrémentées de propos diffamatoires.

SOLUTION

L'Autonome demande aux collègues mis en cause de faire une déposition en gendarmerie. Les parents sont auditionnés. Les publications sont effacées et les auteurs font l'objet d'un rappel à la loi.

PROBLÈME

Dans un lycée, un père d'élève au comportement particulièrement difficile s'introduit dans l'établissement et menace le CPE. Celui-ci après en avoir averti l'Administration nous contacte.

SOLUTION

Nous ouvrons un dossier et prévenons notre avocat. Ce dernier entre directement en contact avec notre adhérent. Au terme de la procédure, le père agressif a été condamné par le Tribunal à verser une amende de 300 €.

PROBLÈME

Pendant le ménage dans une classe, une dame de service pose son gilet et ses lunettes sur une table. Elle reprend le gilet, les lunettes tombent et se cassent.

SOLUTION

L'Autonome lui ouvre un dossier pour indemnisation.

Une collègue rencontre des difficultés avec le père d'un élève. Les parents de cet enfant sont divorcés, et s'affrontent pour la garde de l'enfant.
Le père harcèle régulièrement la collègue, par la biais d'internet. Les propos qu'il tient sont mensongers et menaçants.

PROBLÈME

SOLUTION

L'Autonome ouvre un dossier immédiatement et met la collègue en relation avec son avocat conseil. Au terme d'une procédure de plusieurs mois, le père est condamné à 800 € de dommages et intérêts, 800 € au titre de l'article 700.
Pour faire reconnaître le bon droit de notre adhérente l'Autonome a engagé 1876,80 € de frais d'avocat et de procédure. Notre adhérente n'a pas eu à déboursier le moindre centime dans cette affaire.

Un collègue faussement accusé d'agression sexuelle s'est vu répondre par l'avocat de son assurance professionnelle : " les cimetières sont remplis de collègues qui ont été blanchis à titre posthume ". Désespéré dans le non traitement de son affaire, le collègue s'est rapproché de son autonome associative.

PROBLÈME

SOLUTION

L'Avocat de l'Autonome a réglé cette affaire en quelques jours, faisant la preuve du mensonge de l'élève.

Un goûter est organisé sous le préau d'une école. C'est alors que deux familles s'affrontent violemment. La Directrice s'interpose, pour éviter une confrontation physique. Elle maintient fermement une des deux personnes, se fait insulter devant les enfants, les familles, tous très choqués. La police intervient. Une main courante est déposée par notre collègue.

PROBLÈME

SOLUTION

L'Autonome lui ouvre un dossier et prend en charge ses intérêts. Une médiation est mise en place par la Procureur de la République. L'Avocat de l'Autonome assiste notre collègue. Les deux familles présentent des excuses, s'engagent en signant un protocole de médiation à ne plus réitérer de tels actes. Notre adhérente accepte les excuses des familles, elle est satisfaite de cette issue.

Suite à une adhésion non sollicitée à une société d'annuaire, une Directrice nous contacte paniquée à la réception d'une mise en demeure accompagnée d'une facture de 1000 €.

PROBLÈME

SOLUTION

L'Avocat de l'Autonome est intervenu mettant rapidement un terme aux différentes menaces.

En 2007, un Principal de collège est frappé par un élève de 3ème. Il dépose plainte et contacte l'Autonome.

PROBLÈME

SOLUTION

L'Autonome le met directement en contact avec l'Avocat conseil. Après deux années de procédure, l'élève est condamné à une peine d'emprisonnement assortie d'un sursis avec mise à l'épreuve et à verser une indemnité de 300 € à notre adhérent Afin d'obtenir le versement de cette somme, l'Autonome mandate par l'intermédiaire de son avocat un huissier qui se charge du recouvrement de cette indemnité. Il aura fallu attendre la fin de l'année 2012 pour que cette affaire soit totalement réglée !

Un enseignant du premier degré est insulté par une maman. Notre collègue nous informe de cette situation.

PROBLÈME

SOLUTION

L'Autonome envoie une lettre de mise en garde et le problème a été réglé. Les parents menaçants se sont calmés et l'école a retrouvé toute la sérénité nécessaire.